



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-140674>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 24-140674

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-134446

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Troyes Champagne Metropole

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20006925000013

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de rénovation et d'amélioration des sous-stations sur le réseau de chaleur des Chartreux - Lot n°1-

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Troyes Champagne Métropole, autorité organisatrice et compétente en matière de construction et d'exploitation de réseaux de chauffage urbain est propriétaire des réseaux de chauffage urbain qui dessert les communes de La Chapelle-Saint-Luc et des Noës-près-Troyes et Troyes quartier des Chartreux. De nombreux abonnés se sont nouvellement raccordés au réseau au cours des cinq dernières années, entraînant une augmentation de plus de 25 % de la puissance totale souscrite. L'équilibrage hydraulique du réseau de chaleur a été ajusté manuellement à l'aide des vannes d'équilibrage existantes. Cependant, les limites de l'adaptabilité de l'équilibrage manuel face à des situations dégradées, notamment lors de pannes de la chaufferie biomasse, ainsi que la vétusté de certaines vannes de régulation non étanches, ont entraîné des déséquilibres dans la répartition des débits au sein du réseau de chaleur. Afin de résoudre cette problématique, Troyes Champagne Métropole souhaite installer des vannes de régulation indépendantes de la pression dans les sous-stations les plus importantes. Cela constitue l'objet du présent marché. Ces vannes permettront de maintenir un équilibrage hydraulique optimal, assurant ainsi une distribution adéquate de la chaleur aux différents abonnés, quelles que soient les conditions. Conformément à l'article L2113-10 du Code de la commande publique, la présente consultation est

allotie comme suit : -Lot 1 : Fourniture et pose de vannes de régulation auto-équilibrantes indépendantes à la pression (PICV) en sous-station ; -Lot 2 : Fourniture et pose de vannes d'isolement du réseau de chaleur des Chartreux ; -Lot 3 : Modification hydraulique du réseau de chaleur des Chartreux ; -Lot 4 : Fourniture et pose de nouvelles pompes réseau sur le réseau de chaleur des Chartreux. Cette consultation concerne uniquement le lot n°1. Les lots n°2 à 4 feront l'objet d'une con-

Section 4 - Informations rectificatives

- La description succincte du marché est modifiée comme suit : Le contexte de la consultation est explicitée à l'article 2 du RC. Conformément à l'article L2113-10 du Code de la commande publique, la présente consultation est allotie comme suit : -Lot 1 : Fourniture et pose de vannes de régulation auto-équilibrantes indépendantes à la pression (PICV) en sous-station ; -Lot 2 : Fourniture et pose de vannes d'isolement du réseau de chaleur des Chartreux ; -Lot 3 : Modification hydraulique du réseau de chaleur des Chartreux ; -Lot 4 : Fourniture et pose de nouvelles pompes réseau sur le réseau de chaleur des Chartreux. Cette consultation concerne uniquement le lot n°1. Les lots n°2 à 4 feront l'objet d'une consultation ultérieure. Le marché court à compter de sa date de notification au titulaire, pour toute la durée des travaux et jusqu' à la fin de toute obligation en découlant (période de garantie incluse). En application de l'article 18.1.1 du CCAG Travaux, la période de préparation est comprise dans le délai global d' exécution. Le délai de la période de préparation est de 70 jours calendaire maximum à compter de la date prescrite dans l'ordre de service de démarrage de ladite période. Le délai d'exécution des prestations est de 120 jours calendaire maximum à compter de la date prescrite dans l' ordre de service de démarrage de ladite période. Une visite des lieux est facultative (cf article 3-4 du RC).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/12/2024